

# Assister et protéger les migrants vulnérables le long des voies migratoires

# Déballage de l'approche basée sur les itinéraires"1

### Principes généraux

Rappel: qui sont les migrants? Conformément à la Politique de la Fédération internationale relative à la migration de 2009, les « migrants » sont des personnes qui quittent ou fuient leur lieu de résidence habituel pour se rendre ailleurs — généralement à l'étranger — en quête de possibilités ou de perspectives plus sûres et meilleures. Il s'agit de travailleurs migrants, de migrants apatrides, de migrants que les pouvoirs publics considèrent comme étant en situation irrégulière, ainsi que de demandeurs d'asile et de réfugiés <sup>2</sup>.

La <u>Politique de la FICR relative à la migration de (2009)</u> – ci-après la Politique de 2009 – indique clairement que l'approche du Mouvement de la FICR en matière de migration est basée sur les besoins, informée par les droits et liée aux Principes fondamentaux du Mouvement<sup>3</sup>.

Afin de maintenir cette approche, la Politique 2009 exprime un engagement fort de la part de la FICR et des Sociétés nationales à **travailler le long des voies migratoires** (principe 7)<sup>4</sup>. Selon la Politique de 2009, la FICR et les Sociétés nationales doivent s'engager à travailler sur les pistes migratoires (principe 7):

Le Mouvement est particulièrement bien placé pour aider à combler les lacunes de la protection et de l'assistance aux migrants. Les Sociétés nationales des pays situés sur le parcours des migrants travailleront ensemble pour optimiser leur action humanitaire, y compris le rétablissement des liens familiaux. Pour ce faire, elles doivent être très attentives aux situations et aux conditions dans lesquelles les migrants sont particulièrement exposés aux risques le long de ce parcours. Les Sociétés nationales peuvent sensibiliser les migrants potentiels aux risques liés à la migration, mais elles ne doivent pas chercher à encourager ou à empêcher la migration, ou à dissuader les migrants.

La Politique 2009 précise que certaines conditions doivent être remplies pour que la FICR et les Sociétés nationales puissent fournir une assistance humanitaire et une protection efficaces aux

<sup>1</sup> Ce document s'appuie sur l'expérience récente de la FICR en matière d'assistance et de protection des migrants le long des routes migratoires, notamment dans la région du Sahel (« programme AMiRA ») et en Amérique latine (programme « Mariposa Monarca »). Ce document est basé sur les discussions tenues avec les partenaires du Mouvement lors de la réunion de la « Global Migration Task Force » en 2020. Il est conçu comme un document d'accompagnement de la boîte à outils sur les points de service humanitaire de la Fédération internationale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> IFRC 2018-2022 Stratégie internationale sur la migration. Noter que certains migrants appartiennent à l'un ou à plusieurs de ces groupes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Selon la Politique 2009, "l'approche du Mouvement en matière de migration est strictement humanitaire et basée sur la reconnaissance de l'individualité et des aspirations de chaque migrant. Elle se concentre sur les besoins, les vulnérabilités et les potentiels des migrants, quel que soit leur statut juridique, leur type ou leur catégorie".

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les termes « route », « piste » et « itinéraire » sont utilisés de manière interchangeable dans les documents de la FICR sur la migration.



migrants vulnérables le long des voies migratoires. La Politique de 2009 encourage en particulier la FICR et les Sociétés nationales à

- Comprendre les conditions le long des voies migratoires par la collecte systématique d'informations et l'échange sur les conditions et les risques pour les migrants dans les pays concernés;
- 2. Renforcer leur capacité à **atteindre les migrants en transit** et à identifier leurs besoins en matière de soutien ;
- 3. Agissez, avec le CICR, pour **rétablir les liens familiaux** des migrants ;
- 4. Être conscient des défis auxquels sont confrontés les migrants en situation irrégulière, y compris la détention des immigrants, et soutenir le droit de chaque membre des groupes de migrants mixtes d'être considéré sur une base individuelle;
- 5. **Sensibiliser les** migrants potentiels aux risques de la migration, en particulier la migration irrégulière, tout en évitant de devenir des instruments de politiques gouvernementales visant à prévenir la migration dans son ensemble.

L'approche basée sur les itinéraires sert l'objectif supérieur de contribuer à l'accomplissement du mandat humanitaire de la CRR dans le domaine de la migration. Elle n'est pas une fin en soi. Si elle est bien comprise, l'approche fondée sur les itinéraires peut apporter une valeur ajoutée à de nombreux domaines d'activité de la CRR en matière de migration, notamment par une coopération plus étroite entre les Sociétés nationales des pays de départ et des pays de retour lorsqu'il s'agit d'aider les rapatriés (Principe 8 de la Politique de 2009)<sup>5</sup>.

### Stratégie globale

La <u>Stratégie mondiale de la FICR relative à la migration (2018-2022)</u> s'appuie sur les principes énoncés ci-dessus et engage la *FICR et les* Sociétés nationales à prendre des mesures concrètes, afin que « *Tout au long de leur parcours*, et quel que soit leur statut juridique, les migrants trouvent la Fédération internationale, qui les aide en cas de besoin, renforce leur résilience et plaide en faveur de leurs droits ». Certaines de ces actions sont spécifiquement fondées sur une approche basée sur les routes migratoires. En particulier :

- La Stratégie mondiale appelle à une action plus forte de la FICR le long des voies migratoires afin de réduire les risques auxquels les migrants sont confrontés et de répondre aux besoins des migrants par l'assistance, la protection et le plaidoyer. Cette action devrait s'appuyer sur la présence unique et communautaire des Sociétés nationales le long des routes migratoires, ainsi que sur leur position privilégiée d'auxiliaires humanitaires des pouvoirs publics ;
- Le résultat 1 de l'objectif stratégique 1 (Sauver des vies et garantir la dignité) stipule que « les migrants, en particulier les migrants en situation irrégulière, ont un accès suffisant à l'assistance, à l'information et à des services d'aiguillage vers d'autres services à des points stratégiques des voies de migration ou dans les zones qui concentrent un grand nombre de migrants »;
- En ce qui concerne les activités de RLF, la stratégie globale se concentre sur le risque de séparation des familles le long des voies migratoires. Elle encourage les Sociétés nationales à développer des liens régionaux et transrégionaux, y compris des systèmes qui permettent le partage confidentiel et sûr d'informations le long des routes migratoires. Le CICR et son

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il convient de souligner que, lorsqu'elles travaillent avec des rapatriés, les Sociétés nationales ne se préoccupent que de leurs propres besoins et intérêts. Elles doivent à tout moment maintenir leur impartialité, leur neutralité et leur indépendance. Les Sociétés nationales ne sont pas tenues, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ou autrement, de jouer un rôle dans les actes de coercition ou le contrôle des migrations. Source : Politique de migration 2009.



- Agence centrale de recherches continueront à jouer un rôle de chef de file et de coordination dans ce domaine et à soutenir le Réseau des liens familiaux ;
- Dans le cadre de l'Action facilitatrice 1 (Bâtir des Sociétés nationales fortes), la Stratégie mondiale formule l'orientation suivante : "les Sociétés nationales coopèrent entre elles sur les voies de migration pour accroître les analyses conjointes de la situation et les possibilités de programmes et de financements harmonisés (ou conjoints, si possible)". Cela nécessite un renforcement des capacités des branches des Sociétés nationales aux points stratégiques des pistes migratoires, et un rôle plus important des réseaux de Sociétés nationales (APNM, Sahel+, PERCO, etc.).

La <u>Stratégie 2030 de la FICR</u> identifie la migration et l'identité comme l'un des cinq défis mondiaux nécessitant des réponses plus efficaces. La Stratégie 2030 renforce les engagements en faveur d'une approche par itinéraires, en insistant sur une assistance humanitaire fondée sur des principes, la protection et la coordination transfrontalière<sup>6</sup>:

Nous **élargirons notre soutien** aux migrants le long des principaux itinéraires et cycles migratoires pour nous assurer qu'ils sont en mesure de répondre à leurs besoins humanitaires grâce à des services essentiels, quel que soit leur statut juridique.

Nous veillerons à mettre fortement l'accent sur **la protection** des migrants les plus vulnérables. Nous intensifierons notre travail pour intégrer les programmes à travers l'inclusion et la cohésion sociale, en reconnaissant que ces enjeux sont liés au bien-être de tous, tant dans les communautés d'origine que dans les communautés d'accueil.

Nous investirons dans **la recherche et dans de nouveaux partenariats transformateurs** qui peuvent nous aider à mieux répondre aux besoins changeants des personnes en déplacement.

Nous améliorerons la manière dont nous travaillons **au-delà des frontières**, à travers des programmes et des systèmes d'information plus connectés entre les pays, les Sociétés nationales et les composantes du Mouvement, et tout le long des routes migratoires.

### Déballer l'approche basée sur les itinéraires

Comme l'indique la Stratégie mondiale, « travailler le long des parcours migratoires, de part et d'autre des frontières et souvent avec des populations mobiles, exige des méthodes de travail plus cohérentes et davantage de partenariats, à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement ». Pour ce faire, il est

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La Stratégie 2030 est alignée sur les principaux cadres humanitaires et de développement, y compris le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** (A/RES/73/195). Le Pacte mondial formule des engagements non contraignants pour les États afin d'améliorer la coopération en matière de migrations internationales. Certains de ces engagements mentionnent spécifiquement l'importance de prendre en compte les routes migratoires lorsqu'il s'agit de : fournir des informations et des références accessibles, examiner l'impact des politiques migratoires sur les routes de transit dangereuses, faciliter la communication des migrants avec leurs familles et s'attaquer au trafic et à la traite des êtres humains.



important de clarifier en interne l'importance opérationnelle du travail le long des pistes/routes migratoires.

# Qu'est-ce qu'une route migratoire?

Au niveau le plus élémentaire, un itinéraire de migration peut être compris comme un **espace géographique** en évolution rapide partagé par différents profils de personnes en déplacement<sup>7</sup>. Les personnes qui se déplacent le long de ces itinéraires peuvent inclure des migrants irréguliers, des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de protection<sup>8</sup>. Lorsqu'ils voyagent ensemble, ils partagent tous les mêmes modes de transport et sont confrontés à des vulnérabilités similaires tout au long du voyage, y compris le risque de traite. Les mouvements transfrontaliers irréguliers sont souvent facilités par les passeurs.

Certaines routes migratoires contribuent à la migration urbaine des zones rurales vers les grandes villes, d'autres tracent des mouvements transfrontaliers plus longs qui s'étendent sur des pays et des régions entières (comme les routes migratoires à travers le Sahel ou en Amérique centrale). Dans les zones pastorales et les zones transfrontalières, les routes migratoires ont tendance à suivre les modèles traditionnels de mobilité humaine. Dans certains contextes, la route est limitée aux points de départ et d'arrivée, par exemple dans des cas où les migrants atteignent leur destination par avion sans transiter par des lieux intermédiaires. Dans ces contextes, le voyage ne soulève pas nécessairement de problèmes humanitaires spécifiques, mais les migrants peuvent toujours se retrouver dans des situations de vulnérabilité avant le départ et, plus souvent, à l'arrivée.

Il est important de noter que les itinéraires peuvent évoluer en raison de l'évolution des contextes sécuritaires, des catastrophes naturelles ou d'origine humaine et, plus fréquemment, en raison de nouvelles **politiques** migratoires et de gestion des frontières. L'insécurité politique et la violence peuvent rendre certaines routes trop dangereuses, tandis que les catastrophes et les urgences de santé publique (comme la pandémie de COVID-19) peuvent entraîner la fermeture des frontières du jour au lendemain, laissant les migrants coincés et plus vulnérables. Le changement climatique peut

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Notez que l'idée même d'une « route de migration » est souvent stylisée. En réalité, les migrants ont tendance à se déplacer de manière indépendante ou en petits groupes non coordonnés, en suivant une multiplicité de trajectoires qui ne ressemblent guère à un « itinéraire » organisé et reconnaissable. C'est généralement vers la fin des trajets migratoires, lorsque les migrants atteignent les principaux centres de migration et approchent des principales zones de destination, que les itinéraires spécifiques deviennent plus visibles. Cette observation n'enlève cependant rien à la réflexion sur l'approche par itinéraire contenue dans le présent document, dans la mesure où elle encourage la FICR et les Sociétés nationales à être plus sophistiquées et à appliquer des principes plus rigoureux dans leur analyse des contextes migratoires et des vulnérabilités des migrants, et à adapter leurs réponses en conséquence. A cet égard, la FICR et les Sociétés Nationales doivent être conscientes que certaines routes migratoires (comme par exemple la « route de la Méditerranée centrale », liant l'Afrique sub-saharienne et l'Europe méridionale) occupent une place prépondérante dans les programmes des bailleurs des fonds, parfois au détriment d'autres routes moins connues, et souvent amalgamant des objectifs humanitaires et des objectifs de contrôle des migrations.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Les concepts de « migrations mixtes » ou « mouvements mixtes » sont parfois évoqués pour faire référence à des situations spécifiques où les demandeurs d'asile et les réfugiés se déplacent avec d'autres personnes dont les motifs du voyage diffèrent et ils ne sont pas liées à la protection internationale. Ces concepts ont été formulés pour mieux répondre aux différents besoins et aux différents profils des personnes concernées. Il faut cependant souligner que « migrations mixtes » et « mouvements mixtes » ne sont pas de termes génériques et fourre-tout qui s'applique à toute type de migration humaine.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Ce fut par exemple le cas du Niger, où une législation restrictive contre la contrebande a été introduite en 2015. Bien qu'elle vise les passeurs, la nouvelle législation a accru la vulnérabilité des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'exploitation, aux abus et à la détention lors de voyages déjà dangereux dans le désert.



également avoir des conséquences à plus long terme sur les routes de migration, augmentant l'exode des régions les plus touchées et rendant certaines routes plus dangereuses.

En outre, le concept de route migratoire devrait être lié à une étape particulière du voyage d'un migrant individuel. Les personnes en déplacement n'occupent pas simplement un espace le long d'un certain itinéraire géographique. Elles se retrouvent plutôt à certains endroits géographiques au cours de différentes phases de leur voyage pour diverses raisons. Un migrant peut se trouver en transit, coincé à un point frontalier ou récemment arrivé dans un nouveau pays. Cette série de circonstances individuelles entraîne des vulnérabilités spécifiques qui doivent être traitées dans le cadre d'une approche de la migration véritablement fondée sur les itinéraires. Ces facteurs liés aux itinéraires aggravent les vulnérabilités préexistantes liées au profil du migrant (nationalité, âge, sexe, etc.) et à son statut (demandeur d'asile, réfugié, victime de la traite, migrant en situation irrégulière, etc.).

Il est important de remarquer que les vulnérabilités des migrants, ainsi que leurs statuts, peuvent changer le longue des routes migratoires et pendant leurs voyages. A titre d'exemple, un migrant pourrait devenir victime de la traite à une étape intermédiaire de son parcours migratoire.

Le concept d'itinéraire de migration lie donc trois éléments interconnectés :

- Une espace géographique non linéaire en évolution rapide ;
- L'impact du contexte politique, sécuritaire et environnemental ;
- Une dimension humaine liée à la situation particulière d'un migrant individuel à un certain stade du voyage et à ses caractéristiques individuelles.

Ces éléments doivent être prises en compte afin d'identifier et d'assister les migrants vulnérables aux « points stratégiques » le long des itinéraires migratoires.

# Qu'est-ce qu'un point stratégique le long d'une route migratoire?

Comme indiqué plus haut, l'approche de la FICR en matière de migration trouve sa justification dans les besoins humanitaires et les vulnérabilités des migrants qui ne sont pas pris en compte. La FICR n'est pas un acteur spécialisé dans les migrations et ne devrait pas avoir pour objectif de couvrir tous les espaces le long d'un itinéraire de migration. Les documents politiques et stratégiques internes font clairement référence à des « points stratégiques » le long des routes migratoires. La question est de savoir comment ces points sont identifiés. La réponse est nécessairement fondée sur une analyse des préoccupations et des vulnérabilités humanitaires et de protection dans un contexte migratoire donné.

En général, les **points d'un itinéraire** (espace géographique) qui suscitent les préoccupations les plus pertinentes sont : les points de frontière, les points de contrôle, les grandes plaques tournantes de la migration, les zones difficiles d'accès et les points d'arrivée. À l'inverse, les **étapes les** plus dangereuses **du voyage d'un migrant** (dimension humaine) comprennent généralement : le transit, le passage de la frontière, les traversées des déserts et les traversée maritimes, les contacts entre les migrants et les forces de l'ordre ou les forces militaires, l'arrivée à destination et le retour. Ces listes provisoires de lieux et d'étapes migratoires sont bien sûr purement indicatives et ne devraient jamais remplacer une analyse précise et spécifique au contexte.

Conformément à leur mandat humanitaire et à l'accent qu'ils mettent sur les vulnérabilités, la FICR et les Sociétés nationales devraient donc être en mesure et prêtes à fournir protection et assistance là où les besoins sont les plus importants. Afin de le faire efficacement, les Sociétés nationales devraient renforcer leurs capacités à : (i) recueillir et analyser les informations pertinentes ; (ii) mettre à jour



l'analyse (et la réponse) chaque fois que l'évolution du contexte l'exige ; et (iii) établir des priorités dans les domaines d'intervention en fonction des besoins humanitaires avérés.

# <u>Comment l'approche basée sur les itinéraires alimente-t-elle l'analyse de la vulnérabilité et la réponse opérationnelle ?</u>

Il devrait être clair à ce stade que l'approche par itinéraire est accessoire à l'approche globale fondée sur la vulnérabilité qui guide l'action de la FICR et des Sociétés nationales envers les migrants. Une analyse des itinéraires de migration et des besoins qui se font jour aux points stratégiques de ces itinéraires est néanmoins essentielle pour mieux comprendre les aspects humanitaires de la migration et pour apporter une réponse plus efficace. En outre, les initiatives de diplomatie humanitaire fondées sur des données probantes en faveur des migrants seraient également considérablement renforcées.

Une approche basée sur les itinéraires encourage la FICR et les Sociétés nationales à :

- Relever la barre de leur analyse de vulnérabilité, en prenant en compte
  - La dimension géographique des routes migratoires, y compris l'impact du contexte sociopolitique (opérations de sécurité, politiques migratoires, restrictions aux frontières, etc.);
  - La dimension humaine de l'itinéraire migratoire, y compris les vulnérabilités spécifiques des migrants aux différentes étapes de leur voyage (en transit, à l'arrivée, au retour, etc.);
  - Les facteurs politiques, sécuritaires et environnementaux influençant les routes migratoires;
  - Facteurs de vulnérabilité liés au statut (migrants irréguliers, victimes de la traite, réfugiés, etc.);
  - Les facteurs traditionnels de vulnérabilité liés aux profils individuels (nationalité, âge, sexe, diversité, etc.);
  - Les besoins spécifiques survenant à des étapes différentes le long des routes migratoires, y compris les besoins en RLF (en coordination avec le CICR).
- Améliorer leur capacité à identifier et à classer par ordre de priorité les points stratégiques le long des routes migratoires;
- Renforcer leur accès aux endroits difficilement accessibles et aux catégories de personnes en déplacement difficiles à atteindre (selon le contexte, il peut s'agir de victimes de la traite, de migrants en transit, etc.) La mise en œuvre d'initiatives mobiles et de points de services humanitaires pourrait être considérée comme une mesure visant à renforcer l'accès;
- Réévaluer et monitorer régulièrement la situation le long de l'itinéraire (y compris comment et pourquoi ces itinéraires changent et évoluent), en adaptant leurs programmes en conséquence;
- Approcher les **acteurs externes**, les prestataires de services et les partenaires le long des routes migratoires, afin d'assurer l'accès des migrants aux services essentiels ;
- Améliorer la coordination transfrontalière avec d'autres Sociétés nationales situées en aval ou en amont le long d'un itinéraire de migration donné, afin de
  - Échanger régulièrement des informations, y compris des évaluations et des analyses, les informations sur les services disponibles et les alertes concernant les nouveaux arrivés;
  - Cartographier les prestataires de services et les antennes du CRR sur l'ensemble de la route migratoire;
  - Fournir aux migrants des informations pertinentes sur les risques de protection et les services disponibles sur l'ensemble de l'itinéraire migratoire;



- Mettre en place des mécanismes de renvoi transfrontalier en tenant dûment compte des préoccupations en matière de confidentialité et de protection des données;
- Élaborer des stratégies et des messages communs de sensibilisation.
- La mise en œuvre de points de service humanitaires aux points stratégiques le longue des routes migratoires.

Déclaration de concept. La FICR comprend le concept de route comme un complément fondamental à l'approche globale de la migration du Mouvement de la CRR, qui est basée sur les besoins, informée par les droits et liée aux Principes fondamentaux du Mouvement. Une approche basée sur les itinéraires permet de mieux comprendre les besoins humanitaires et de protection des migrants en analysant les vulnérabilités découlant des dimensions géographiques et humaines des itinéraires de migration, les éléments contextuels pertinents, et leurs interactions avec les facteurs de vulnérabilité liés au profil et au statut d'un migrant. Cela permet à la FICR et aux Sociétés nationales de mieux aider et protéger les migrants vulnérables et d'adapter leurs interventions à des réalités opérationnelles en évolution rapide.

# Que peuvent faire les Sociétés Nationales pour mettre en œuvre une approche basée sur les routes ?

### **Une communication efficace**

La capacité à fournir un soutien coordonné le long de la route migratoire nécessite un flux d'informations efficace et efficient aux points clés :

- Au sein des pays entre le personnel et les bénévoles des SN, ainsi qu'entre la SN et les acteurs locaux, les autorités locales et les prestataires de services;
- Entre les SN situées le longue de la même route migratoire ;
- Entre et les migrants, leurs associations ou leurs représentants dans différents pays. Créer des liens et tendre la main aux migrants les plus vulnérables peut être un vrai défi, car établir une relation de confiance prend du temps.

Le flux d'informations peut être entravé par le manque de données sur les systèmes transfrontaliers ; l'instabilité des contextes nationaux est également une contrainte. À mesure que les politiques nationales évoluent, les bureaucraties nationales peuvent mettre un terme à la collaboration ou refuser de partager des informations ; à mesure que les routes migratoires changent, les relations établies le long d'une route migratoire peuvent devenir obsolètes et il peut être nécessaire d'en établir de nouvelles.

La confidentialité, ou le risque de rupture de la confidentialité, peut également constituer un obstacle à la circulation de l'information. Toutefois, la stratégie mondiale de la FICR sur les migrations « encourage les pays candidats à développer des liens régionaux et transrégionaux, y compris des systèmes permettant le partage confidentiel et sûr des informations tout au long du parcours ».

### <u>Flexibilité</u>

La situation changeante dans le contexte propre à chaque pays exige la capacité d'adapter les services (ce qui est offert, ainsi que la manière dont il est distribué) à court terme. À mesure que l'itinéraire change, de nouveaux besoins peuvent apparaître dans de nouveaux endroits, exigeant une réponse adaptée. Les systèmes nationaux et régionaux doivent avoir la capacité de garantir la fourniture de services indépendamment de ces changements.

# Coordination et coopération



Les Sociétés nationales concernées peuvent s'appuyer sur le réseau existant, tel que PERCO, APMN et Sahel+, afin d'améliorer la coordination transfrontalière le long des sentiers migratoires. Ces réseaux peuvent jouer un rôle important en renforçant les réponses opérationnelles, en harmonisant les approches régionales, en développant des initiatives de plaidoyer et en engageant les partenaires régionaux.

En outre, si nécessaire, les Sociétés nationales peuvent solliciter l'appui et les conseils techniques de la FICR et du CICR, ainsi que des plates-formes et des initiatives d'échange du Mouvement liées à migration (« Global Migration Task Force », « Migration Leadership Group » et « Migration Lab »).

### Évaluations et stratégies de migration

Une solide compréhension du contexte local est essentielle pour mettre en œuvre une approche basée sur les itinéraires et pour mettre en place des points de service humanitaire. Pour cela, il est important de renforcer les capacités du personnel et des volontaires, leur permettant d'identifier les besoins prioritaires, les points clés le long des routes et les risques de protection. Ce processus devrait s'accompagner d'un renforcement global des comité locaux et des points de service humanitaire situés le long des routes migratoires. Comme indiqué dans la Stratégie mondiale de la FICR relative à la migrations (2018-2022), travailler efficacement le long des routes migratoires nécessite une approche stratégique plus forte et l'intégration de la migration dans les stratégies et dans les plans des Sociétés nationales.